



Infirmières en médecine légale : 10 ans après, quel bilan?

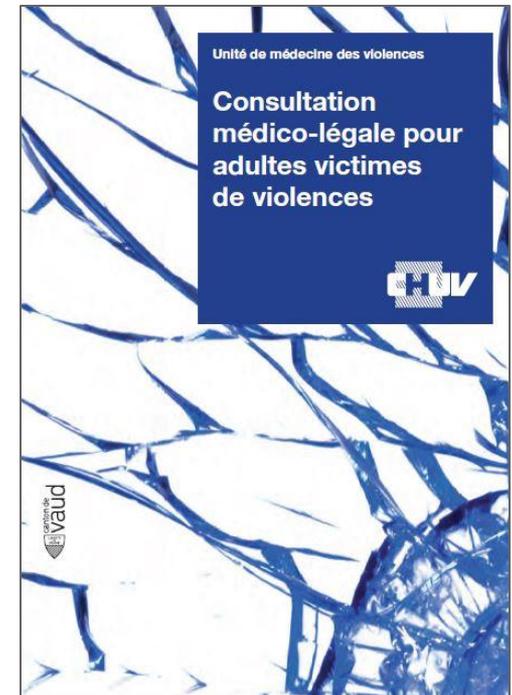
Fr. Ninane, Directrice des soins, Département
universitaire de médecine et santé communautaires
N. Romain-Glassey, Médecin associée, Centre
universitaire romand de médecine légale

Congrès de l'ASI
1^{er} - 3 juin 2016 - Davos



Depuis 2006, trois missions

1. Activité clinique de consultation médico-légale pour adultes victimes de violence interpersonnelle
2. Activité de formation et d'enseignement
3. Activité de recherche



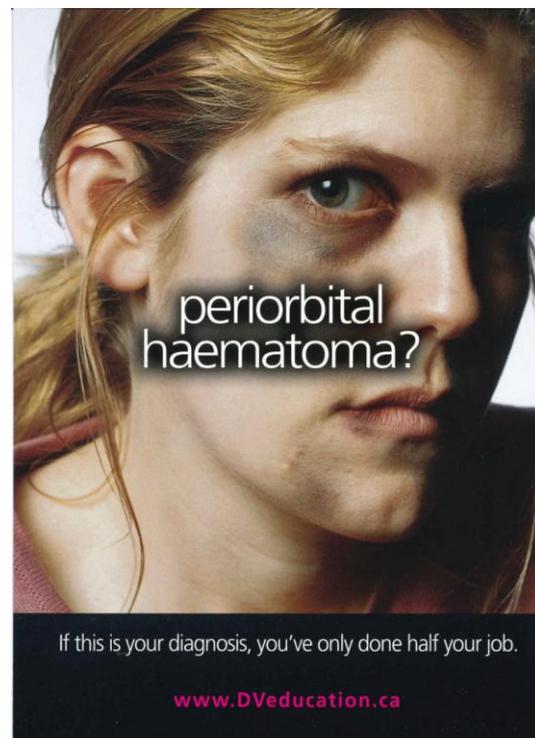
Le contexte

■ Volonté d'amélioration

- **Service des Urgences** : dépistage et prise en charge des victimes
- **Centre universitaire romand de médecine légale** : accès des victimes aux prestations médico-légales (*recommandations OMS*)

■ Constat

- La totalité des compétences ne peut être intégrée au cahier des charges de chaque soignant



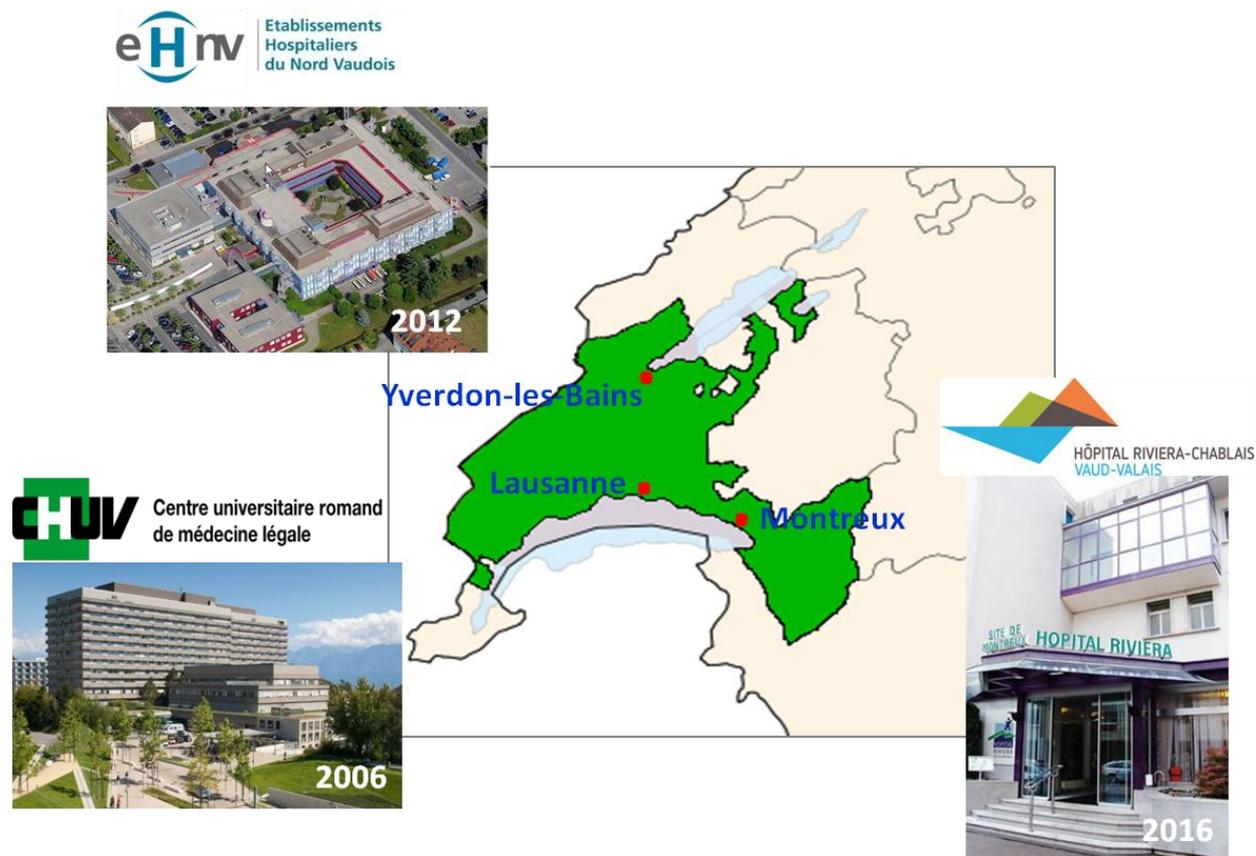
Une consultation médico-légale

- Pour adultes victimes de **violence de couple, familiale, communautaire**
- **Assurée par des infirmières formées spécifiquement**
CAS « Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle »
et supervisées par des médecins légistes
- **Confidentielle et gratuite pour les patients**

**Tout adulte qui consulte au Service des Urgences
pour motif de violence
est automatiquement orienté vers l'UMV**



Une mission cantonale



Urgences et polycliniques, permanences médico-chirurgicales, médecins de pratique privée, autres services hospitaliers, Police, partenaires du réseau...

Les étapes d'une consultation à l'UMV

1. Accueil et écoute



Les étapes d'une consultation à l'UMV

2. Examen physique centré sur les violences vécues → documentation médico-légale

Constat médical



Photographies des blessures



Les étapes d'une consultation à l'UMV

3. *Evaluation des besoins et des ressources et orientation au sein du réseau*

■ Informer et protéger

Les risques :

- récidive
- victimisation d'autres protagonistes
exposition des mineurs à la violence de couple +++
- auto-agression - hétéro-agression



Les étapes d'une consultation à l'UMV

3. Evaluation des besoins et des ressources et orientation au sein du réseau

■ Pas de suivi

- Collaborations intra-hospitalières
- Collaborations extra-hospitalières

■ 2^{ème} consultation UMV : 1/3



Pourquoi des infirmières ?

- Connaissances en anatomie, physiologie et clinique
- Expérience des conséquences de la violence
- Compétences dans la relation d'aide, écoute active et empathie
- Sens aigu de l'observation clinique et rigueur du vocabulaire professionnel
- Devoir de confidentialité et respect du secret professionnel, qui permettent à la victime de se confier

Pourquoi des infirmières ?

- Capacité à travailler en interpro (avec les médecins et les administratifs)
- Capacité à travailler en réseau permettant l'orientation des victimes
- Promotion du libre choix, du contrôle et de l'autodétermination de la personne (empowerment)
- Compétences infirmières utiles en terme de stabilité de l'offre

Quels profils de soignants ?

- Expérience clinique
- Sensibilité au travail administratif
- « Equilibre personnel »
- Travail à temps partiel recommandé
- Subtil équilibre entre autonomie et travail interdisciplinaire

Quelle formation ?

■ Certificate of Advanced Studies

« Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle »

- formation continue post grade HES-SO
10 ECTS
- 2 modules (1 jour de stage à l'UMV)
- public cible : professionnels santé,
judiciaire et social
- 1 module complémentaire
« Maltraitance envers les personnes âgées »

■ Formation en cours d'emploi

L'Unité de Médecine des Violences du Centre Universitaire Romand de Médecine Légale vous propose, au sein d'un partenariat entre le CHUV et la Haute Ecole de la Santé La Source, la formation

Certificate of Advanced Studies (CAS)
«Aspects et soins médico-légaux dans le domaine de la violence interpersonnelle»

**Prochaine volée
22 septembre 2016**

CHUV Direction médicale
Direction des soins

Institut et
Haute Ecole de la Santé
La Source
Lausanne

Hes-so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

En terme de pratique infirmière avancée ?

Original Article

The Emergence of Forensic Nursing and Advanced Nursing Practice in Switzerland: An Innovative Case Study Consultation

Nathalie Romain-Glassey, MD¹, Françoise Ninane, RN, MSc², Jacqueline de Puy, PhD¹, Maryline Abt, RN, DEA³, Patrice Mangin, MD, PhD⁴, and Diane Morin, RN, PhD^{3,5}

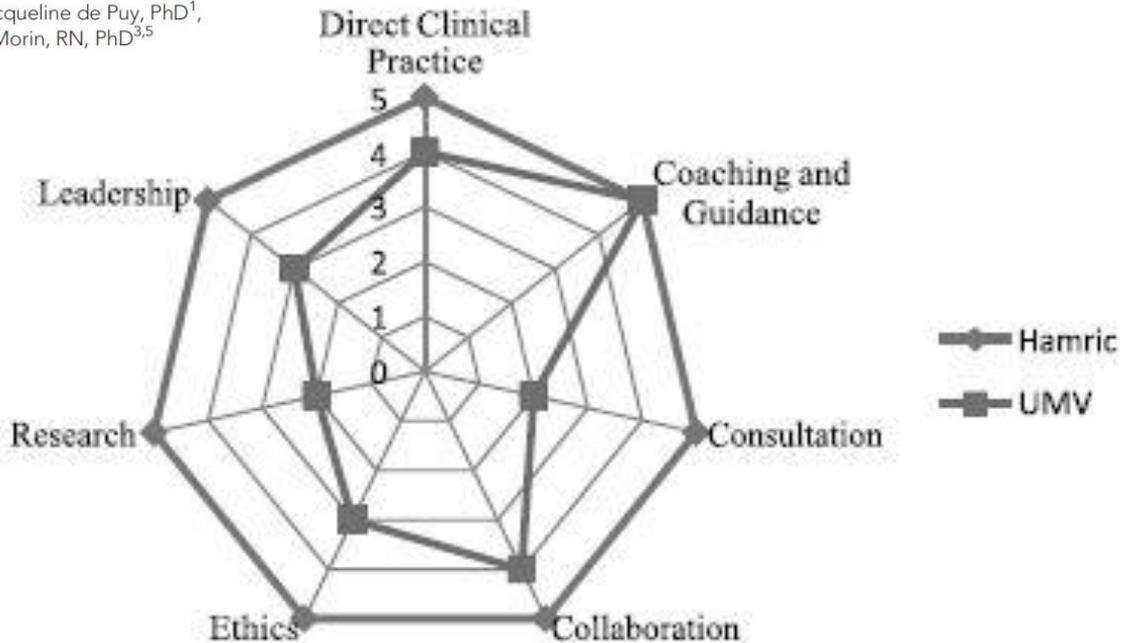


FIGURE 2. Radar-like configuration: Hamric et al. (2009) versus VMU's nursing practice.

Difficultés-limites

- Recrutement de profils spécifiques
- Formation ad hoc sur le terrain
- Délai pour autonomie
- Consultations exigeantes

mais satisfaction des professionnelles +++

Conclusion (1)

- L'UMV offre un lieu d'**accueil spécifique pour les adultes victimes de violence** de couple, familiale et communautaire, bien **articulé avec le réseau** et qui a rendu **prestations médico-légales accessibles**

Conclusion (2)

- L'UMV a vu l'entrée de la **profession infirmière** dans le champ de la **médecine légale clinique**
 - Une nouvelle spécialisation
 - Une organisation des soins permettant de faire face à un problème de santé publique
 - Une complémentarité médico-infirmière
 - Une réponse appropriée aux besoins des patients-victimes à un moment critique de leur parcours de vie et de santé

Cela n'aurait pas été possible sans une volonté politique forte.

Merci pour votre attention

Contact:

francoise.ninane@chuv.ch